

## FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES SAI MIXTE



L'affichage des contrats pour les 100 derniers jours de l'année scolaire 2024-2025 aura lieu à compter de 15 h le lundi 20 janvier jusqu'à 9 h le mercredi 22 janvier. Il s'agit d'une séance d'affectation par internet (SAI) mixte et élargie. La date d'entrée en fonction est le 27 janvier.

Le calendrier des séances d'affectation est disponible sur le site SAI du Centre de services scolaire de Montréal.

### DEMAIN EN



La cinquième Assemblée de personnes déléguées de l'année se tiendra demain, le 14 janvier, à 17 h 45, en mode virtuel. À l'ordre du jour notamment, états financiers 2023-2024, cahier de positions sociopolitiques, Convention collective locale, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, avis de motion / modifications aux statuts.

#### L'AIR **DU TEMPS**



# DÉBORDÉ·E·S, MAIS SENSIBLES À **VOTRE RÉALITÉ!**

L'automne dernier a été particulièrement chargé, pour vous toutes et tous, mais également pour le personnel-conseil de l'Alliance, notamment en raison des enquêtes en cours dans les établissements scolaires de Montréal, initiées par le gouvernement du Québec.

Nos conseillères et conseillers ont été et sont encore submergé·e·s par un grand nombre de demandes, ainsi que par le suivi de mesures disciplinaires. Cette situation entraîne malheureusement des retards dans les retours d'appels.

Nous sommes pleinement conscient·e·s de l'importance de vos requêtes et du degré d'urgence de certaines situations. Cependant, il faut savoir que ce que vous considérez comme urgent peut parfois s'avérer moins impératif qu'une autre demande à traiter; nos personnes conseillères doivent parfois prioriser. Elles évaluent chacune d'elles et soyez assuré·e·s qu'elles y sont sensibles et qu'elles font tout leur possible pour y répondre rapidement.

#### **POUR PLUS D'EFFICACITÉ**

Cependant, afin d'optimiser nos efforts, nous vous demandons votre collaboration sur certains aspects. Lorsque vous écrivez ou appelez à l'Alliance, nous vous invitons à préciser clairement la situation et à donner le plus d'informations possible, à joindre les documents pertinents, si nécessaire, et à mentionner les démarches déjà entreprises, de sorte que le personnel-conseil puisse déjà effectuer un travail préliminaire, sans perdre de temps dans les allers-retours d'appels ou de courriels. De plus, ce n'est pas parce que la personne conseillère ne vous rappelle pas rapidement que votre demande n'est pas prise en considération. Certains membres tentent alors de joindre une autre personne conseillère et multiplient les appels ou les courriels, ce qui a pour conséquence d'embourber davantage la charge de travail du personnel de l'Alliance. Si vous craignez d'avoir été oublié·e·s ou que vous pensez que votre message ne s'est pas rendu au destinataire, je vous invite à entrer en communication avec la ou le membre du Conseil d'administration responsable de votre établissement. On pourra ainsi s'assurer que votre dossier suit son cours.

#### **NATURE DES QUESTIONS**

Par ailleurs, il arrive très fréquemment que les questions posées ne doivent pas s'adresser à votre syndicat, celles portant entre autres sur



des problèmes liés avec votre institution financière. Or, nos personnes conseillères sont très souvent sollicitées pour répondre à des questions qui devraient être destinées à l'employeur. Nous savons pertinemment que certaines directions vous dirigent vers l'Alliance. C'est ce qui arrive quand l'organisation administrative n'est pas efficace... Vous savez, avec raison, que l'Alliance répondra plus vite, notre personnel-conseil étant très compétent et professionnel! Mais il est lui-même parfois tributaire des informations dont il doit s'enquérir auprès de l'employeur, ce qui peut ralentir le traitement des dossiers. Voici des exemples de renseignements que votre direction est à même de vous donner : congés spéciaux, budgets, heures de formation, dépassement des maximas. Si votre direction ne connaît pas la réponse, elle est aussi en mesure de s'adresser au CSSDM pour l'obtenir. Évidemment, nous comprenons que vous ressentiez parfois le besoin de valider les informations reçues auprès de l'Alliance. Voici des exemples de renseignements qui devraient, normalement, vous être fournis par les ressources humaines du CSSDM: erreurs ou problèmes de paie, rétroaction de paiement, retraite progressive (dates, contraintes, démarches, etc.), retraite (formulaires, gestion des banques de maladie, rachat pour la rente, relevé annuel RREGOP).

Nous vous remercions de faire preuve de patience face à des délais qui peuvent être plus longs qu'à l'habitude. Votre compréhension et votre précieuse collaboration en ces temps particulièrement exigeants sont

très appréciées. Sachez que nous travaillons activement à mettre en place des solutions et des changements de pratiques pour mieux vous soutenir à l'avenir.



## LA COLLECTE DES BESOINS

EPA

Si ce n'est pas déjà fait, c'est le temps de procéder à la collecte des besoins de votre milieu. En vertu des encadrements, c'est au Comité-école EREHDAA de procéder à l'exercice pour toutes les écoles de la formation générale des jeunes (FGJ). Ce processus annuel permet, tant au Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) qu'à l'Alliance, d'avoir un portrait clair des besoins réels exprimés par les milieux. Ces besoins peuvent être exprimés notamment par des demandes de services d'orthophonie, de psychologie, de psychoéducation, d'éducation spécialisée, d'orthopédagogie, d'enseignement-ressource et d'autres services allant de l'ergothérapie au soutien linguistique. Nous savons pertinemment que l'année scolaire est encore particulièrement bien remplie, mais l'exercice est primordial afin de déterminer les services requis dans tous les milieux et de permettre au Comité paritaire EREHDAA de bien faire son travail de recommandations.

À la suite de l'entente entre le Comité-école EREHDAA et la direction, un formulaire de collecte des besoins doit être rempli et transmis au centre de services scolaire. Il est important que les besoins inscrits dans ce formulaire soient exprimés en jours par semaine et non en nombre de postes. Par exemple, si les besoins en orthophonie sont d'un poste à temps plein, vous devez inscrire 5 jours dans la colonne appropriée. Si les besoins sont de 2 postes, vous inscrivez 10 jours et ainsi de suite. Ce genre d'erreurs, fréquentes dans les inscriptions, posent des problèmes puisqu'elles réduisent artificiellement les demandes. Nous vous invitons donc à la plus grande vigilance.

Comme l'exercice de collecte doit témoigner des besoins réels, les considérations budgétaires ou de rareté de personnel ne peuvent pas entrer en ligne de compte à cette étape. Ces préoccupations seront évidemment prises en compte, mais ce sera dans une étape subséquente. Dans le même ordre d'idées, la direction de votre école ne peut pas, à cette étape, demander de prioriser les besoins puisque tous les besoins réels sont importants et que l'exercice de priorisation dénaturerait l'objectif de la collecte.

En plus de la recension des besoins, cette collecte vient établir des statistiques, notamment sur le nombre de plans d'intervention dans l'école. Bien que cette section soit préremplie, nous avons convenu avec le CSSDM de permettre aux écoles de modifier le nombre indiqué, pour qu'il témoigne du portrait le plus réel possible du nombre de plans. Il ne faut donc pas hésiter à demander de modifier l'information préremplie, si on constate que cette dernière est inexacte.

En terminant, nous vous rappelons que l'exercice doit être fait rapidement, puisque les directions doivent acheminer les demandes au CSSDM avant le 7 février pour qu'elles soient prises en considération.





Marie Contant, vice-présidente Sébastien Bergeron, conseiller

## LA RÉGULATION DES PROJETS ÉDUCATIFS

Comme vous le savez, une partie du contenu de la dernière journée pédagogique institutionnelle portait sur l'avancement du projet éducatif dans les milieux. Plusieurs collègues nous ont rapporté avoir déjà passé beaucoup de temps cette année en rencontres formelles sur le sujet.

Comme expliqué en Comité pédagogique de consultation (CPC), le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) a demandé aux directions d'effectuer une régulation du projet éducatif de leur établissement à trois moments durant l'année scolaire, et ce, annuellement jusqu'à son évaluation finale en 2027. En conformité avec nos échanges au CPC et avec les dispositions pertinentes de la convention collective à 4-2.00 C) 1) et des encadrements légaux, les modalités de cette régulation et des moyens assurant la mise en œuvre des projets éducatifs doivent être convenues localement, en tout respect des politiques locales de consultation ou lors d'une assemblée générale convoquée par la direction à cette fin. Seuls les moments de la régulation ont fait l'objet d'une recommandation de la part du CSSDM et ces moments coïncideraient approximativement avec la fin des mois de novembre, de mars et de mai.

L'intention de la partie patronale de suivre la réalisation des projets éducatifs et d'en faire des ajustements au besoin ne nécessite toutefois pas que les profs se privent du précieux temps dont ils disposent en journée pédagogique pour ce faire. Malgré l'importance du projet éducatif, les profs ont déjà amplement de travail à accomplir et il importe que cette régulation se réalise de la façon la plus efficace et respectueuse.

En effet, l'Alliance s'inquiète que l'ajout de douze moments de régulation d'ici 2027 n'alourdisse la tâche des profs, en contravention de la volonté des parties inscrite aux annexes LVI, LVII et LVIII, soit de ne pas augmenter ou alourdir la tâche des enseignantes et enseignants dans le cadre de son aménagement. C'est pourquoi l'Alliance fera inscrire un point de suivi à chaque rencontre du CPC, afin d'échanger sur ce nouveau mécanisme de régulation et de témoigner du temps investi

sur le sujet pour signaler à la partie patronale un manque de dosage s'il y a lieu et, le cas échéant, exiger un redressement dans les milieux concernés.

Amélie Piché Richard, vice-présidente Vincent Hamel Davignon, conseiller

## LÉGÈRE BAISSE DU TAUX DE COTISATION AU RREGOP

À titre d'information, veuillez prendre note que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le taux de cotisation

au RREGOP a légèrement baissé. Il est passé de 9,39 % à 9,09 %.



#### SPÉCIALISTES — GRILLE-MATIÈRES

L'Alliance est d'avis qu'il faut privilégier la continuité et la stabilité dans les choix de grillematières dans les établissements. Par ailleurs, toutes les spécialités devraient être enseignées par des spécialistes, l'Alliance ne favorisant pas que l'enseignement d'une spécialité soit dispensé par les titulaires de classe.

Extrait du document <u>Les savoirs essentiels —</u> <u>Les spécialistes au primaire</u>

#### ÉDUCATION DES ADULTES

## DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE NOUVELLE SPÉCIALITÉ



Comme le prévoit la *Convention collective locale*, à la section 9 de la clause 11-2.09, une enseignante ou un enseignant qui désire se faire reconnaître une nouvelle spécialité (élargissement de champ) doit présenter une demande écrite au Bureau de la dotation du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) en joignant à sa requête les pièces justificatives (diplôme, attesta-

tion d'emploi, relevé de notes, etc.). Pour connaître les critères permettant la reconnaissance de nouvelles spécialités, nous vous invitons à consulter le document *Profil d'exigences* sur SAI dans la section *Informations générales*<sup>1</sup>. Veuillez noter que si votre demande est basée sur l'expérience, cette dernière doit avoir été effectuée à l'intérieur des cinq dernières années.

Les personnes concernées doivent faire parvenir leur demande **au plus tard le 7 février 2025** à l'attention de Johanne Farmer, au Bureau de la dotation du personnel enseignant du CSSDM, par courriel, à l'adresse <u>farmer.j@cssdm.gouv.qc.ca</u>. Pour des informations additionnelles, on peut joindre madame Farmer au numéro 514 596-6517, poste 6711. Vous recevrez vers la mi-mars une réponse écrite à votre demande de la part du CSSDM. Comme le mentionne le document actuel-

lement affiché dans chaque centre, les spécialités reconnues en élargissement de champ prendront effet en 2025-2026.



Chantal Forcier, conseillère

1. https://sai.csdm.qc.ca/Pdf/FGA/Profil\_exigences\_elargis\_champFGA\_Avr2016.pdf.

## LETTRE IMMIGRATION

Dans leurs démarches pour obtenir leur résidence permanente, des parents d'élèves issus de l'immigration demandent parfois aux enseignantes et enseignants de leur enfant de rédiger une lettre de confirmation de fréquentation scolaire, une lettre d'appui ou autre. Or, cette tâche administrative ne fait pas partie de la fonction générale d'une personne enseignante. Il s'agit d'une responsabilité légale des services administratifs du CSSDM. Ainsi, en voulant trop bien faire, l'enseignante ou l'enseignant s'expose à des recours légaux en cas d'erreurs dans le dossier d'immigration de la famille de son élève. Dans le cas où une telle demande vous serait acheminée, l'Alliance vous recommande de la transférer à la direction d'établissement qui, elle, a le pouvoir de produire les attestations de fréquentation scolaire au nom du CSSDM.





Sue Bradley, vice-présidente Isabelle Staniulis, conseillère

## OPÉRATION SÉCURITÉ D'EMPLOI





L'opération sécurité d'emploi (OSE) s'amorce avec la vérification des listes sélectives pour toutes et tous les membres régulier-ère-s (permanent-e-s ou en voie de permanence). Une infolettre contenant le guide, selon votre

secteur, vous sera bientôt envoyée. Les membres désirant contester l'une des informations figurant à la liste doivent remplir la section appropriée du formulaire de contestation, dont le lien se trouvera dans l'infolettre. Ce formulaire devra être rempli en ligne **au plus tard le 14 février 2025**. Si vous êtes concerné-e-s, surveillez bien vos courriels et lisez attentivement les guides!







Frédéric Pilon, conseiller (FGJ) Chantal Forcier, conseillère (EDA) Vincent Hamel Davignon, conseiller (FP)

## LE DOUBLE STANDARD

Connaissez-vous l'expression «deux poids, deux mesures »? Elle exprime bien l'idée de double standard. Le double standard, c'est lorsque nous jugeons deux situations semblables selon des règles différentes. Voici quelques exemples de situations où les femmes en sont victimes.

Un homme qui pleure est félicité parce qu'il a le courage de montrer ses émotions. Une femme qui pleure est perçue comme sensible et fragile. Et pourtant...

On s'émerveille devant un père qui s'occupe de ses enfants. Une mère qui s'occupe de ses enfants, c'est banal.

Un homme qui hausse le ton s'affirme. Une femme qui hausse le ton est hystérique et en perte de contrôle.

Un homme qui vieillit se bonifie. Une femme qui vieillit doit se cacher. Voyez-vous beaucoup d'actrices âgées dans les séries et les films? On renvoie même des journalistes féminines qui deviennent trop vieilles. Leurs patrons pensent qu'elles vont attirer moins de téléspectateurs à cause de leur apparence.

L'apparence physique des femmes est beaucoup plus scrutée que celle des hommes. Un présentateur de nouvelles australien a même fait une expérience pour le prouver. Il a porté la même veste pendant un an et il n'a reçu aucun commentaire. Ça ne serait sûrement pas arrivé à une femme!

Un homme qui a de multiples amoureuses est perçu comme un mâle alpha et sera probablement populaire auprès des femmes. Une femme adoptant le même comportement sera jugée sévèrement et on l'accusera d'être une femme facile

On tolère que des hommes aient des poils longs sous leurs aisselles. Cependant, une femme ne doit pas en avoir, car elle sera perçue comme étant dégoûtante.

Un champion de jeux vidéo sera félicité et célébré. Une championne de jeux vidéo sera insultée et menacée par les autres joueurs, comme le montre une vidéo, vue sur une plateforme, d'un champion reconnu qui en faisait l'expérience. Il s'est créé un profil féminin pour jouer à un jeu en ligne et il a reçu immédiatement des insultes et des menaces. Il a même arrêté de jouer après quelques minutes, parce que ça le déconcentrait. Il a ensuite discuté de cette expérience avec une joueuse et on le sentait ébranlé.

Prenons le temps de réfléchir sur la différence de traitement des femmes dans notre société.



## RÉSEAU SOCIOPOLITIQUE FAE

.....

Le 6 février prochain aura lieu la quatrième édition du Réseau sociopolitique de la FAE. Cet événement, qui se tiendra à Laval, vise à rappeler les fondements du rôle historique des syndicats québécois sur les plans sociaux et politiques, de même que dans les luttes environnementalistes.

La journée permettra de répondre explicitement à la question *Pourquoi les syndicats se prononcent-ils et se mobilisent-ils sur les enjeux sociopolitiques*? et d'offrir des éléments d'argumentaires convaincants, notamment la nécessité de se mobiliser en dehors du cadre de la négociation pour obtenir des gains sociaux, économiques et politiques en éducation ou ailleurs.

Diver·e·s intervenantes et intervenants de marque seront présent·e·s lors de cette journée pour partager leur expertise avec les membres et proposer des pistes d'actions concrètes.

- **Mélanie Dufour-Poirier** est professeure agrégée en relations du travail à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal. Elle interviendra sur la légitimité et les gains historiques pour les syndicats en matière de mobilisation sociopolitique.
- **Patrick Rondeau** est directeur syndical du service Environnement et transition juste de la Fédération des travailleurs et des travailleuses

- du Québec (FTQ). Il interviendra sur les risques et occasions pour mobiliser les membres des syndicats sur les enjeux sociopolitiques.
- Véronique Laflamme est organisatrice communautaire depuis plus de 20 ans, dont 15 au Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU). Elle interviendra sur l'avenir pour les luttes sociales advenant un désengagement des syndicats.
- Marie-Ève Carignan (Université de Sherbrooke) est cotitulaire et directrice du Pôle Médias de la <u>Chaire UNESCO en prévention de la</u> radicalisation et de l'extrémisme violents (Chaire UNESCO-PREV).

Les personnes intéressées doivent remplir ce <u>formulaire</u> **avant 15 h le lundi 20 janvier**. Nous vous invitons à le remplir rapidement, pour indiquer votre intérêt et vos besoins en libération. Les places étant limitées, une sélection sera faite parmi les candidatures reçues.

Jehanne Blaise, vice-présidente Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière Sue Bradley, vice-présidente Éric Girard, vice-président











## LE VIGILE SST

L'Alliance est fière de vous présenter une nouvelle

chronique sur la santé et la sécurité au travail (SST). En tant qu'organisation, il nous importe que la SST ne soit pas considérée comme un sujet secondaire. Les profs doivent souvent travailler à un rythme intense, dans des conditions de travail difficiles. Elles et ils font parfois l'objet de harcèlement psychologique et de violence. Or, nous devons pouvoir évoluer dans un environnement sécurisé et respectueux.

Au-delà des simples questions de sécurité physique, de prévention des accidents, des risques liés à l'environnement scolaire, se posent aussi les questions du stress, d'épuisement professionnel et de santé mentale des enseignantes et des enseignants. L'impact d'un environnement de travail toxique sur la qualité de l'enseignement est évident : un e prof en bonne santé est plus à même de motiver ses élèves et d'effectuer son rôle qui est de transmettre des connaissances.

Dans ce contexte et face à ces enjeux, il est essentiel d'adopter une approche proactive et holistique en matière de santé et sécurité au travail. L'employeur doit non seulement veiller à la mise en place des dispositifs de prévention des risques, mais aussi encourager une véritable culture du soutien, de la collaboration et de l'écoute. La gestion de la charge de travail, la formation continue, l'aménagement des espaces de travail et l'accès à des ressources pour le bien-être mental doivent être des demandes prioritaires à notre employeur.

Cette chronique marque le début de notre série de capsules sur la santé et la sécurité au travail, un sujet fondamental. Dans cet espace, nous souhaitons mettre en lumière les défis, les discussions importantes des comités en santé et sécurité, les solutions et les bonnes pratiques à adopter face aux réalités liées à la SST.

Éric Girard, vice-président Caroline Brodeur, conseillère







